

COUR SUPÉRIEURE

« Chambre commerciale »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-11-016218-195

DATE : 18 JAN. 2023

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : Me CHARLES LUSSIER, REGISTRAIRE (JL4049)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9345-8636 QUÉBEC INC.

Faille

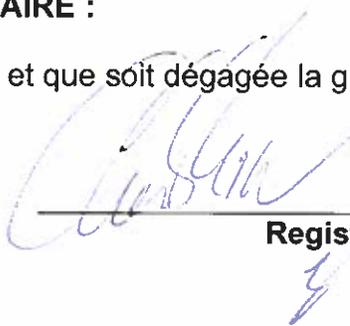
et

MNP LTÉE

Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **LE REGISTRAIRE** saisi de la demande de libération de MNP Ltée, syndic des biens de la faille;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces;
- [3] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;
- [4] **POUR CES MOTIFS, LE REGISTRAIRE :**
- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagee la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faille.



Registraire